

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

DeLaval surface coating primer 100% B-component

FS2002

Conformément à la directive CE n °. 1907/2006 (n ° 453/2010)

Date de préparation 17-juil.-2014

Date de révision :
07-sept.-2017

Numéro de révision: 0.2

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MELANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit

DeLaval surface coating primer 100% B-component

Contient

Benzyl alcohol ; 1,5-Pentanediamine, 2-methyl-; Bisphenol A - Epichlorohydrin polymer (epoxy resin <= 700); N-aminoéthylpipérazine

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée

Durcisseur

Utilisations déconseillées

Réservé aux utilisateurs professionnels.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Contacteur le fabricant

c/o DeLaval International AB
PO BOX 39
147 21 Tumba
Sweden
Tel + 46 08-530 66 000
Email MSDS.EU@delaval.com

Fournisseur

France: DeLaval snc
Omega Parc Bat. 5
3 Bd Jean Moulin - CS40504
78997 Elancourt
France
Tel: (1) 3081 8002

Belgique/Luxembourg:
DeLaval N.V.
Industriepark-Drongen 10
9031 Gent
Belgium
Tel. +32 9 280 91 21

Suisse: DeLaval AG
Munchrutistrasse 2
6210 Sursee
Switzerland
Tel (41) 926 6611

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence

France:
(33) 1 4005 4848

Belgique:
Antipoison Center - Tel - +32 (0) 70 245 245

Luxembourg:
+352 8002 5500

Suisse:
(41) 44 251 51 51 (short number 145)

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Pour le texte complet des phrases H mentionnées dans cet article, se référer à la section 16

Acute toxicity - Oral	Catégorie 4. (H302)
Toxicité aiguë - Inhalation (vapeurs)	Catégorie 4 (H332)
Corrosion cutanée/irritation cutanée	Catégorie 1. Sous-catégorie A (H314)
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 1. (H318)
Sensibilisation cutanée	Catégorie 1. (H317)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	Catégorie 2. (H373)
Chronic aquatic toxicity	Catégorie 3. (H412)

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage conformément le règlement (CE) n° 1272/2008

Hazard Pictogram(s)



Mention d'avertissement

DANGER

Mentions de danger

H302 + H332 - Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation
H314 - Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux
H317 - Peut provoquer une allergie cutanée
H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée
H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Conseils de prudence

P102 - Tenir hors de portée des enfants
P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage
P312 - Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise
P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer
P302 + P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon
P501 - Éliminer le contenu/contenant conformément aux réglementations locales

Contient

Benzyl alcohol ; 1,5-Pentanediamine, 2-methyl-; Bisphenol A - Epichlorohydrin polymer (epoxy resin <= 700);
N-aminoéthylpipérazine

2.3. Autres dangers

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1. Substances

Sans objet

3.2. Mélange

Nature chimique de la préparation.

Nom chimique	EC No	CAS No	% en poids	Classification CLP	Numéro d'enregistrement REACH
Alcool benzylique	202-859-9	100-51-6	30 - 40	Acute Tox. 4 (H302) Acute Tox. 4 (H332) Eye irr. 2 (H319)	01-2119492630-38
1,5-pentanediamine, 2-methyl-	239-556-6	15520-10-2	20 - < 25	Acute Tox. 4 (H302) Acute Tox. 4 (H332) Skin Corr. 1A (H314) Eye dam. 1 (H318) STOT RE2 (H373)	Aucune donnée disponible
Bisphenol A - Epichlorohydrin polymer; epoxy resin mw <=700	500-033-5	25068-38-6	20 - < 25	Skin Irrit. 2 (H315) Eye Irrit. 2 (H319) Skin Sens. 1 (H317) Aquatic Chronic 2 (H411)	01-2119456619-26
N-aminoéthylpipérazine	205-411-0	140-31-8	5 - 10	Acute Tox. 4 (H302) Acute Tox. 4 (H312) Skin Corr. 1B (H314) Aquatic Chronic 3 (H412) Skin Sens. 1 (H317)	Aucune donnée disponible
Salicylic acid	200-712-3	69-72-7	2 - 5	Acute tox. 4 (H302) Acute tox. 4 (H332) Eye dam. 1 (H318)	Aucune donnée disponible

Pour le texte complet des phrases H mentionnées dans cet article, se référer à la section 16

4. PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours.

Conseils généraux

Si les symptômes persistent, consulter un médecin. Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin responsable.

contact oculaire

En cas de contact oculaire, retirer les lentilles de contact et rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Consulter immédiatement un médecin.

Contact avec la peau

Laver immédiatement au savon et abondamment à l'eau en enlevant les vêtements contaminés et les chaussures. Ne pas utiliser de solvant ou de diluant. Si l'irritation cutanée persiste, consulter un médecin.

Ingestion

Consulter immédiatement un médecin. Boire 1 ou 2 verres d'eau. Boire ensuite du lait, si possible. Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente. NE PAS faire vomir.

Inhalation

Amener la victime à l'air libre. Consulter immédiatement un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effets aigus

Provoque des brûlures. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Effets retardés

Aucun(e) connu(e).

Effets d'une surexposition

Aucun(e) connu(e).

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Notes au médecin

Traiter les symptômes.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Jet d'eau, Mousse, poudre sèche, Dioxyde de carbone (CO2)

Moyens d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité

Jet d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques dus au produit chimique

L'échauffement ou l'incendie peut libérer des gaz toxiques.

Oxydes d'azote (NOx). Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone (CO2).

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement de protection et précautions pour les pompiers Évacuer le personnel vers des zones sûres. Utiliser un équipement de protection individuelle. En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Refroidir les récipients/réservoirs par pulvérisation d'eau.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Éviter le contact avec la peau et les yeux et l'inhalation de vapeurs.
Autres informations Voir Section 12 pour plus d'informations

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher le produit de pénétrer les égouts. Ne pas évacuer vers les eaux de surface ni le réseau d'égouts. Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Collecter mécaniquement dans des récipients adéquats à fin d'élimination. Absorber avec une matière absorbante inerte (par exemple sable, gel de silice, agent liant acide, agent liant universel, sciure de bois).

6.4. Référence à d'autres sections

SECTION 13. Considérations relatives à l'élimination

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipulation Éviter le contact avec les yeux. Éviter tout contact prolongé ou répété avec la peau. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Mettre en place une ventilation adaptée. En cas de contact répété ou prolongé, peut provoquer des réactions allergiques chez les personnes sensibles.
Remarques générales en matière d'hygiène Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stockage Tenir éloigné des denrées alimentaires, boissons et aliments pour animaux. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Conserver à température ambiante.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Scénario d'exposition Sans objet
Autres lignes directrices Sans objet

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition Mettre en place une ventilation adaptée.

Nom chimique	Italie	Portugal	Pays-Bas	Finlande	Danemark
Alcool benzylique 100-51-6				TWA: 10 ppm TWA: 45 mg/m ³	
Nom chimique	Autriche	Suisse	Pologne	Norvège	Irlande
Alcool benzylique 100-51-6			NDS: 240 mg/m ³		

Niveau dérivé sans effet (DNEL)

Aucune information disponible

Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Aucune information disponible

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques

Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux

Lunettes de protection. écran facial. EN 166. Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure.

Protection de la peau

Protection des mains

Porter des gants/des vêtements de protection. EN 340. caoutchouc butyle, Caoutchouc nitrile, PVC, (EN 374)

Protection respiratoire

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil de protection respiratoire approprié. Cartridge A2.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique

Liquide

Aspect

Marron clair

Odeur

Amine

Seuil olfactif

Aucune information disponible

Propriété

pH

Valeurs

Aucune donnée disponible

Point/intervalle de fusion

Aucune donnée disponible

Point/intervalle d'ébullition

Aucune donnée disponible

point d'éclair

Aucune donnée disponible

Pression de vapeur

Aucune donnée disponible

Densité

1.00 g/cm³

Hydrosolubilité

Immiscible

Solubilité dans d'autres solvants

Aucune donnée disponible

Coefficient de partage : n-octanol/eau

Aucune donnée disponible

Température d'auto-inflammabilité

Aucune donnée disponible

Température de décomposition

Aucune donnée disponible

Viscosité

~ 300 mPas

Propriétés explosives

Sans objet

Propriétés comburantes

Sans objet

9.2. Autres informations

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Aucune donnée disponible.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Polymérisation dangereuse

Aucun(e) dans des conditions normales de transformation. Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.

Possibilité de réactions dangereuses

aucun dans les conditions normales d'utilisation.

10.4. Conditions à éviter

Aucune donnée disponible.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles

Incompatible avec les acides et bases fortes, Incompatible avec les agents comburants

10.6. Produits de décomposition dangereux

Oxydes de carbone. La combustion produit des émanations très inconfortables et toxiques.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë****Inhalation**

Éviter de respirer les vapeurs ou les brouillards. L'inhalation de l'aérosol peut provoquer une irritation des voies respiratoires supérieures.

contact oculaire

Risque de lésions oculaires graves.

Contact avec la peau

Provoque des brûlures cutanées. Peut provoquer une réaction allergique cutanée.

Ingestion

Provoque des brûlures.

Nom chimique	DL50 orale	DL50 cutanée	CL50 par inhalation
Alcool benzylique	1230 mg/kg (Rat)	2000 mg/kg (Rabbit)	8.8 mg/L (Rat) 4 h
1,5-pentanediamine, 2-methyl-	1690 mg/kg (Rat)		4.9 mg/l (Rat) 1h
Bisphenol A - Epichlorohydrin polymer; epoxy resin mw <=700	11400 mg/kg (Rat)	> 2000 mg/kg (Rat)	
N-aminoéthylpipérazine	2140 mg/kg (Rat)	= 880 µL/kg (Rabbit)	
Salicylic acid	891 mg/kg (Rat)	2 g/kg (Rat)	0.9 mg/L (Rat) 1 h

irritation

Peut provoquer une irritation des voies respiratoires.

Corrosivité

Provoque des brûlures. Risque de lésions oculaires graves.

Sensibilisation

Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Effets mutagènes

Ne contient pas de composé listé comme mutagène.

Effets cancérogènes

Aucun(e) connu(e).

Effets sur la reproduction

Aucun(e) connu(e)

Effets sur le développement

Aucun(e) connu(e)

STOT - exposition unique

Aucune information disponible

STOT - exposition répétée

Causes damage to organs through prolonged or repeated exposure if swallowed May cause disorder and damage to the

Danger par aspiration

Aucune information disponible

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**12.1. Toxicité****Effets écotoxicologiques**

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. Ne permettez pas d'entrer dans l'approvisionnement en eau potable, eaux usées, ou le sol.

Nom chimique	Algues/végétaux aquatiques	Poisson	Microtox	Daphnie
Alcool benzylique	EC50 = 35 mg/L 3 h	460: 96 h Pimephales promelas mg/L LC50 static 10: 96 h Lepomis macrochirus mg/L LC50 static	EC50 = 50 mg/L 5 min EC50 = 63.7 mg/L 15 min EC50 = 63.7 mg/L 5 min EC50 = 71.4 mg/L 30 min	EC50 = 23 mg/L 48 h
Bisphenol A - Epichlorohydrin polymer; epoxy resin mw <=700	> 100 mg/L (3h) EEC 9.4 mg/l (72h)	1.5 mg/l (96h) OECD 203		1.7 mg/l (48h) OECD 202
N-aminoéthylpipérazine	495: 72 h Pseudokirchneri ella subcapitata mg/L EC50	EC = 100 mg/L 96 h	EC50 > 10000 mg/L 17 h	32: 48 h Daphnia magna mg/L EC50
Salicylic acid		90: 48 h Leuciscus idus mg/L LC50 static		870: 48 h Daphnia magna mg/L EC50 Static 105: 24 h Daphnia magna mg/L EC50

12.2. Persistance et dégradabilité

N'est pas facilement biodégradable
12% (28d, OECD 301B - Bisphenol A epoxy resin mw < 700)

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible
Koc : 445

Nom chimique	Coefficient de partage
Alcool benzylique	1.1
N-aminoéthylpipérazine	-1.48
Salicylic acid	0 - 2.26

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune information disponible

12.6. Autres effets indésirables

Aucun(e) connu(e).

Nom chimique	UE - Liste des perturbateurs endocriniens candidats	UE - Perturbateurs endocriniens - Substances évaluées	Japan - Endocrine Disruptor Information
Bisphenol A - Epichlorohydrin polymer; epoxy resin mw <=700	Group III Chemical		

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus / produits non utilisés Eliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur

Emballages contaminés Eliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.

No de déchet suivant le CED 08 04 09

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

IMDG/IMO

14.1 N° ONU 2735
 14.2 Nom d'expédition 2735 - Amines ou polyamines liquides corrosives, n.s.a (1,5-Pentanediamine, 2-methyl-, N-aminoéthylpipérazine)
 14.3 Classe de danger 8
 14.4 Groupe d'emballage III
 14.5 Danger pour l'environnement Aucun(e)
 14.6 Dispositions spéciales Aucun(e)
 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC Aucune information disponible
 14.8 Informations supplémentaires EMS: F-A, S-B
 14.9 Polluant marin Oui

ADR/RID

14.1 N° ONU 2735
 14.2 Nom d'expédition 2735 - Amines ou polyamines liquides corrosives, n.s.a (1,5-Pentanediamine, 2-methyl-, N-aminoéthylpipérazine)
 14.3 Classe de danger 8
 14.4 Groupe d'emballage III
 14.5 Danger pour l'environnement Aucun(e)

14.6 Dispositions spéciales	Aucun(e)
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC	Aucune information disponible
14.8 Informations supplémentaires	hazard n° 80
IATA/CAO	
14.1 N° ONU	2735
14.2 Nom d'expédition	2735 - Amines ou polyamines liquides corrosives, n.s.a (1,5-Pentanediamine, 2-methyl-, N-aminoéthylpipérazine)
14.3 Classe de danger	8
14.4 Groupe d'emballage	III
14.5 Danger pour l'environnement	Aucun(e)
14.6 Dispositions spéciales	Aucun(e)
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC	Aucune information disponible
14.8 Informations supplémentaires	-

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

EU Legislations

Reg.1907/2006-REACH

Reg.453/2010 That modify REACH

Reg.1272/2008 On classification, packaging and labeling of dangerous substances and preparations

Dir. 2000/39/CE

Inventaires internationaux

EINECS/ELINCS

All components are listed or exempted

Légende

EINECS/ELINCS - European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances/EU List of Notified Chemical Substances

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée disponible

16. AUTRES INFORMATIONS

Texte intégral des mentions H citées dans les sections 2 et 3

H302 - Nocif en cas d'ingestion

H312 - Nocif par contact cutané

H332 - Nocif par inhalation

H315 - Provoque une irritation cutanée

H314 - Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée

H318 - Provoque de graves lésions des yeux

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes (a,b,c) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée en cas d'inhalation

H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Principales références de la littérature et sources de données

www.ChemADVISOR.com/

Date de préparation

17-juil.-2014

Date de révision : 07-sept.-2017
Numéro de révision: 0.2
Remarque sur la révision
Motif de la révision Update Section: 2, 3 (ATP8)

Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte

Fin de la Fiche de données de sécurité